Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO Service d'accréditation suisse SAS

Pas de classification

Protocole pour l'inspection accompagnée d'exploitations agricoles

Document no. 607.fw

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 1/14

TABLE DES MATIERES

1	But	3
2	Abréviations	4
3	Préparation	5
4	Salutations et présentation	6
5	Inspection des champs et des cultures	6
6	Inspection de l'étable et des bâtiments ruraux	7
7	Inspection des enregistrements	8
8	Entretien final dans l'exploitation	9
9	Impression générale concernant le déroulement de l'inspection	10
9.1	Compétence sociale de l'inspecteur trice	10
9.2	Compétence professionnelle de l'inspecteur·trice	11
10	Feedback des personnes concernées à l'attention de l'expert·e	12
11	Appréciation récapitulative des inspections	13
12	Lacunes, problèmes, propositions d'amélioration (p. ex. recommandations, mesures correctives) concernant l'expert·e, qui résulent de ces ispections accompagnées	14

1 But

Le présent rapport se fonde sur un projet élaboré par un expert technique expérimenté et a été révisé par les membres du Comité sectoriel Agriculture. Il est destiné à l'harmonisation de l'appréciation des inspections accompagnées par des experts.

Expert·e : Nom, prénom			
Organisme d'inspection contrôlé :	: SIS		Date :
Inspecteur trice: Nom, prénom, a	dresse		
Exploitation contrôlée 1 : Nom, pr	rénom, a	adresse	Début :
			Fin :
Mandat Exploitation 1 : cocher ou o PER o SST o SRPA o Inspection annoncée / o Inspection	-		
Protection des animaux	0	IPS Label	
Production primaire animale	0	SwissGAP	
Production primaire végétale	0	AQ-VS	
Ordonnance sur l'agriculture biologique	0	Vitiswiss	
Protection des eaux	0	BIO SUISSE	
Contrôle de la vendange	0	Demeter	
0	0		
0	0		
Exploitation contrôlée 2 : Nom, pr	rénom, a	adresse	Début :

	pionation controlec 2 . Nom, premor	DCDat									
				Fin :							
	Mandat Exploitation 2 : cocher ou compléter les programmes à inspecter : PER o SST o SRPA										
0	Inspection annoncée / o Inspection no	on a	nnoncée								
0	Protection des animaux	0	IPS Label								
0	Production primaire animale	0	SwissGAP								
0	Production primaire végétale	0	AQ-VS								
0	Ordonnance sur l'agriculture	0	Vitiswiss								
	biologique										
0	Protection des eaux	0	BIO SUISSE								
0	Contrôle de la vendange	0	Demeter								
О		0									
0		0									

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 3/14

2 Abréviations

Abréviation	Signification (URL)
SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
OPD	Ordonnance sur les paiements directs
IPS	IP-SUISSE
PER	Prestations écologiques requises
AQ-VS	Assurance Qualité - Viande suisse
SRPA	Sorties régulières
SwissGAP	Programme Assurance qualité des bonnes pratiques agricoles

A la rubrique **Remarques**, il y a lieu de consigner **les éléments positifs ainsi que les manquements.** Le procès-verbal doit être discuté avec l'inspecteur·trice après l'inspection. Il ne doit pas constituer un outil de travail pour l'organisme d'inspection.

Appréciation: ✓ = en ordre **O** = lacunaire (incomplet) – = pas contrôlé

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 4/14

3 Préparation

EI	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	La base légale (p. ex. OPD), les directives (p. ex. sur la protection des animaux, IP-SUISSE) et les fiches techniques (p. ex. bandes tampon), sont actuelles, disponibles et connues. → Vérifier les documents	7 3	7	
2.	Les documents et outils spécifiques à l'exploitation sont disponibles, en particulier les données actuelles sur les surfaces, le nombre d'animaux, les manquements relevés l'année précédente, les contrats de prise en charge des engrais de ferme et le report de l'année précédente concernant les éléments nutritifs.			
3.	Les points forts de la campagne d'inspection et du mandat d'inspec- tion en relation avec les programmes, les cultures et les catégories d'animaux à inspecter sont connus.			
4.	L'emplacement de l'exploitation est connu, idée précise du temps que nécessitera l'inspection. → vérifier au préalable (le mandat de contrôle est clair)			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 5/14

4 Salutations et présentation

Eléments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
Prise de contact : entrée en matière, mise à l'aise, présentation (qui je suis, ce que je vais faire) (Lors de l'appréciation, tenir compte des contacts téléphoniques ou par écrit qui ont, éventuellement eu lieu)			
Communication des buts, déroulement de l'inspection (contenu et temps nécessaire) avec utilisation du plan d'exploitation			

5 Inspection des champs et des cultures

EI	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	Sélection judicieuse des surfaces à inspecter (cultures déterminées p. ex. technique de culture du maïs / quotepart, bandes tampons, lisières de forêt, bandes herbeuses le long des chemins, surfaces de compensation écologique)			
2.	Sélection ciblée des surfaces poten- tiellement à problèmes (p. ex. cultures ou surfaces sujettes à l'érosion, sur- faces de compensation écologique sans contributions)			
3.	La documentation (p. ex. plan d'ex- ploitation, plan des parcelles p. ex. car- net des champs, plan d'assolement, mémo) est prise en compte lors de l'ins- pection			
4.	Se faire expliquer par l'agriculteur ses pratiques concernant la fumure et ses interventions phytosanitaires (questions formulées de manière non directive), et contrôles croisés avec les indications inscrites dans le carnet des champs, p. ex.			
5.	Fenêtre témoin Protection phytosanitaire, potentiel de rendement des cultures fourragères			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 6/14

6 Inspection de l'étable et des bâtiments ruraux

El	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	Appréciation de la protection des ani- maux et des eaux selon le mandat de contrôle			
2.	Inspection des sorties en plein air (surface du parcours, surface pâturable, journal des sorties, appréciation de la crédibilité des indications). Laisser l'exploitant s'exprimer sur la façon dont il organise les sorties (questions non directives)			
3.	Enregistrement du nombre d'animaux, si le label l'exige : identification de l'animal, p. ex. marque à l'oreille, BDTA, journal des médicaments administrés, pharmacie d'étable			
4.	Les différents mesures et pro- grammes (protection des animaux, SRPA, SST, label) sont inspectés paral- lèlement			
5.	Les aliments pour animaux sont con- trôlés (étiquettes, bulletins de livraison, cf. enregistrements)			
6.	Stock d'engrais (y compris les engrais de ferme) et pour autant que le label l'exige : le stock et les types de produits phytosanitaires sont vérifiés			
7.	Inspection du pulvérisateur			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 7/14

7 Inspection des enregistrements

Εl	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	L'agriculteur·trice sait ce qu'on exige de lui/d'elle et comprend ce que l'ins- pecteur·trice fait			
2.	Contrôle minutieux et systématique des documents et des enregistrements (bulletins de livraison compris)			
3.	Il est procédé à des contrôles croi- sés : p. ex. entre le bilan de fumure et les fiches de culture (p. ex. carnet des champs) et un relevé des cheptels (chiffres détaillés) ainsi qu'entre le stock de produits phytosanitaires et les fiches de culture (carnet des champs) ou entre le stock d'engrais et les enregistre- ments			
4.	Maîtrise de la technique et des instruments de travail (p.ex. calculs, TED)			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 8/14

8 Entretien final dans l'exploitation

El	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	Les résultats de l'inspection sont ré- capitulés de manière compréhensible et font l'objet d'un commentaire			
2.	L'agriculteur·trice connaît les points incriminés et la proposition faite à l'attention de l'organisme d'inspection			
3.	L'agriculteur·trice sait comment pro- céder s'il/elle n'approuve pas les résul- tats de l'inspection			
4.	L'agriculteur·trice reçoit, avant la fin de l'inspection, une copie signée du rapport établi par l'inspecteur·trice			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 9/14

9 Impression générale concernant le déroulement de l'inspection

9.1 Compétence sociale de l'inspecteur-trice

Eléments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
Pas de relations qui peuvent compromettre l'indépendance de l'inspection			
2. Comportement correct			
Questions judicieuses (non directives et ciblées)			
4. Par les questions qu'il pose, l'inspecteur teur trice garantit un contrôle sérieux et approfondi			
Enregistrement correct des manquements, évite les discussions ou les conseils			
Ne sont pas assimilés à des conseils : les explica-			
tions / interprétation des normes /exigences			
solutions possibles sur la base de son expérience?			
Conseils : solutions spécifiques contre rémunération			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 10/14

9.2 Compétence professionnelle de l'inspecteur-trice

El	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	L'inspecteur-trice est-il/elle au courant de la politique du service d'inspection en matière de qualité ?			
	Accréditation, indépendance, objectifs à long terme du service d'inspection, formation, forma- tion continue, représentation du système de ges- tion de la qualité (SQ-MC)			
2.	Des conseils ou des services sont-ils offerts ?			
3.	L'inspecteur·trice connaît son do- maine de compétence; en cas d'in- certitude, consultation des documents ou mention dans le rapport de contrôle (responsable = habilité à ; compétent = spécia- lisé, expert)			
4.	Le mandat a-t-il été rempli de ma- nière satisfaisante ? L'organisation et le déroulement de l'inspection ont-ils été rationnels et judicieux ?			
5.	Les éléments qui font l'objet d'une inspection sont-ils directement notés ?			
6.	Le rapport d'inspection est dûment rem- pli et les éléments qui laissent à désirer sont enregistrés ; il est signé par l'ins- pecteur·trice et l'agriculteur·trice (en cas de sanctions, les documents sont saisis ou estampillés)			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 11/14

10 Feedback des personnes concernées à l'attention de l'expert-e

Εŀ	éments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1.	Feedback succinct de l'agriculteur·trice: quelle est son impression de l'inspection? (Informer au préalable l'inspecteur·trice sur le fait qu'on demandera à l'agriculteur·trice son impression. Questionner l'agriculteur·trice en l'absence de			
	l'inspecteur trice, ne pas se laisser entraîner dans une discussion			
2.	Quel est le sentiment de l'inspecteur-trice après l'inspection ?			
	Propositions d'amélioration ?			
	Comment juge l'inspecteur·trice son impartialité (dépendance) ?			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 12/14

11 Appréciation récapitulative des inspections

Eléments évalués	Appréciation Exploitation 1	Appréciation Exploitation 2	Remarques (les manquements nécessitent toujours un commentaire)
1. Appréciation des manquements relevés par l'inspecteur trice, des mesures préconisées et des délais fixés concernant les exploitations inspectées (sont-ils appropriés et complets ?)			

607fw, 2023-01, rév. 03 607f.docx 13/14

12 Lacunes, problèmes, propositions d'amélioration (p. ex. recommandations, mesures correctives) concernant l'expert·e, qui résulent de ces ispections accompagnées

Lacunes, problèmes, amélioration possibles	Domaine concerné (inspecteur·trice, déroule- ment, organisation d'inspection, documents, etc.)

//*/*/*